

FICHE RIC

A. Nom du dossier/projet : **Délégation à un GET événementiel**

B. Référent(e)s du RIC :

Jean-Claude GONI

07 86 79 71 18

jeanclaudegoni@gmail.com

Dany RUSSO

06 88 62 89 15

dany2460@gmail.com

Le porteur ou l'équipe porteuse du projet ne sont pas tenu dans une 1^{er} étape de répondre à tous les sujets ci-dessous mais suffisamment pour permettre au CONSEIL DE FAISABILITE de valider la bonne compréhension de ce RIC avant l'envoi à l'Assemblée des membres.

Nous invitons chacun par ses questions, idées, suggestions à le co-construire durant la période de débat avant de le mettre à la votation.

C. Contexte

L'un des 3 axes de l'objet de l'association est d'organiser et promouvoir des événements et réunions de tous types ; congrès, conférences, débats, salons, réceptions...

En 2022, nous avons organisé 6 évènements majeurs, 4 au domaine de la Tuilière et 1 au domaine de la Castille et 1 au Safari des Saveurs, le prochain est prévu le 20 novembre dans la salle Lanza à Solliès-Toucas.

Ces évènements ont été organisée sans délégation officielle en raison du démarrage de l'association qui a été créée le 24/12/2021.

IL S'AGIT MAINTENANT DE METTRE EN ŒUVRE DES DÉLÉGATIONS POUR ÊTRE EN ACCORD AVEC LE RÈGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur qui est l'organe de prise de décision de Construisons Notre Bonheur stipule dans les articles 6, 7 et 8 ci-dessous :

6. Mode de gouvernance

Nous rappelons que dans l'objet de l'association les termes ; « gouvernance horizontale », « démocratie directe », « coopération », ont un vrai sens car il s'agit d'organiser une gouvernance la plus large et la plus coopérative possible en impliquant la totalité des membres sans hiérarchie.

La majorité des décisions se prennent dans le cadre du mode référendaire par le RIC soumis à l'ensemble des membres de l'association.

Certains membres se voient néanmoins dotés par l'Assemblée des membres de délégations ou de co-délégations renouvelables afin d'être les représentants légaux de l'association vis-à-vis des tiers et particulièrement de l'administration, des organismes financiers et des fournisseurs. Les délégations seront notées sur l'organigramme mis en annexe du règlement intérieur. (...) Voir Règlement Intérieur

7. Les délégations

Les délégués sont chargés de la mise en œuvre des décisions de l'assemblée des membres, ils en sont les représentants légaux.

Une délégation fera l'objet d'une convention cadrée dans le temps qui n'excédera pas 6 mois renouvelable (sauf exception) et qui sera validée par un RIC.

Une délégation est donnée à une personne ou à un GET. Chaque délégation devra établir un compte rendu avant la fin de sa mission.(...) Voir Règlement Intérieur

8. Les groupes d'étude et de travail (GET)

Voir Règlement Intérieur

D. Objectifs de ce RIC :

- a) Valider « la convention » de cette délégation « Evènementielle » et la faire voter par l'Assemblée des membres pour avoir son aval
- b) Donner au GET évènementiel la délégation pour organiser les différents évènements à venir sur l'espace du Jardin du Gapeau et sur d'autres lieux.

E. Signataires

Les signataires trouvent le projet intéressant et donnent leur aval afin que le projet soit porté à la connaissance et mis au débat de tous les membres pour une co-construction, mais ils ne sont pas forcés de s'y impliquer. 15 personnes requises jusqu'au 30/11/2022. Les signataires doivent être adhérents.

Luce Iguana	Jocelyne Diana	Dany Russo	Danielle Bailles	Anthony Russo
Nadia Obled	Sylvaine Duchêne	Annie Balcaen	Sophie Toulet	Rine Goni
Josette Jay	Reine-Claude SERY	Pascal Duchêne	Jean-Claude GONI	Jean-François

F. Délai d'instruction et débat : Chacun a jusqu'au 30 octobre 2022 pour apporter sa pierre à l'édifice

G. Date proposée de mise à la votation : du 06 au 13 novembre 2022 à 13h30

H. Date de dépouillement des votes : Agora du dimanche 13 novembre à partir de 14h

I. Porteur projet : Un GET «Evènementiel » constitué actuellement par :

Dany RUSSO	Sophie TOULET	Danielle BAILLES
Josselyne DIANA	ANNIE BALCAEN	Jean-Claude GONI

J. Missions et objectifs de ce GET

Les statuts précisent que l'objet de l'association est de :

- Développer des outils pour créer du lien, de la solidarité et des échanges.
- Organiser et promouvoir des évènements et réunions de tous types ; congrès, conférences, débats, salons, réceptions, services de traiteur, formations, productions audio-visuelles...

Les missions et objectifs de ce GET sont, en plus, de répondre aux statuts :

- Faire grandir le rayonnement de Construisons Notre Bonheur
- Générer des ressources
- Instruire et informer
- Distraire par des spectacles divers et variés
- ...

- K. Budget estimé : Pour son fonctionnement, une avance de trésorerie jusqu'à 1.000€ pourra être consenti à ce GET pour démarrer ses activités mais l'objectif est qu'il soit autonome financièrement. Ce qui veut dire que les recettes générées par ses activités permettent de financer d'autres évènements.
- L. Ressources techniques : à voir en fonction des évènements (seront prises éventuellement dans le budget)
- M. Ressources humaines :
Nous avons besoin du volontariat de chacun des membres, avant, pendant et après chaque évènement car l'équipe GET ne peut pas tout faire et a besoin de bras !
- N. Pièces jointes : [Règlement intérieur et Convention de délégation](#)
- O. Questions posées et réponses apportées lors du débat :
- P. Amélioration apportées :
- Q. Amendements
a. Retenus :
b. Non retenus :